

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2011

-----

L'an deux mille onze et le vingt quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Philippe BARBIER et Danielle LEMAY.

Absents : Mme Corinne BOUCHARD, M. Frédéric TOUTLEMONDE, excusés et M. Jacques-Marie GORET

Madame Estelle CLEUET est élue secrétaire.

### 1/ FINANCES COMMUNALES :

- **Taxe d'aménagement** : Considérant les informations complémentaires communiquées par la DDTM sur le calcul de la TA, la délibération du 29/09/11 n'a pas été rédigée et transmise au contrôle de légalité : elle instaurait, à compter du 01/03/12, la TA (en remplacement de la TLE) au taux de 2,5%. La surface taxée n'est plus la surface hors œuvre nette, mais la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond sup. à 1.80m, calculée à partir du nu intérieur du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies ; les dépendances, garages, sous-sol, caves, etc... deviennent taxables. La base de calcul s'en trouve profondément modifiée, aussi le Maire demande au Conseil de revoir sa précédente délibération, et propose de fixer le taux pour l'année 2012 à 1,8%. Le taux est révisable annuellement.  
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme sa délibération du 29/09/11 d'instaurer la Taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 et, compte tenu des nouveaux éléments en sa possession, en fixe le taux unique à 1,8% par 7 voix pour et 5 favorables à un taux de 2%.*
- **Subventions** : En séance du 18/03/10, le Conseil avait attribué à l'UDAC une subvention de 100€ pour la construction d'un mémorail en hommage aux Morts pour la France en Afrique du Nord. L'inauguration ayant eu lieu le 13 novembre dernier, le règlement interviendra prochainement.  
*Le Conseil attribue une subvention complémentaire de 390€ au Comité des Fêtes pour le règlement du spectacle de Noël aux enfants de l'école.*
- **Décision modificative** : le Maire présente la décision modificative n°2 pour ajuster les crédits de fonctionnement et permettre ainsi le règlement des factures jusqu'au 31/12/2011 ; elle s'équilibre à 10.533€ et libère 6495€ de recettes supplémentaires.  
*Adopté à l'unanimité.*

Le Conseil donne son accord sur le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- **Viabilisation Chemin du Tour de Ville – Requête de M. MOREL** : Le Maire communique aux Conseillers le détail des sommes mises à charge de M. MOREL conformément à la convention signée en octobre 2008 pour les travaux de viabilisation et d'extension de réseaux «chemin du Tour de ville». Les travaux se sont élevés à 55.533,52€ttc ; M. Morel participera à hauteur de 43.420,45€. Le Maire rappelle que 8.660,79€ ont également été dépensés pour élargir le chemin de 2m. conformément aux exigences réglementaires.

Monsieur Morel, invoquant que les constructions édifiées sur les terrains vendus vont permettre à la commune d'encaisser une somme non négligeable de TLE, demande à

la commune d'en tenir compte dans son décompte de facturation. Le Maire, après un premier tour de table, exprime être contre ; il invite les Conseillers à délibérer.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant déjà l'effort consenti par la commune financièrement, considérant que le produit de cette taxe n'est pas directement affecté, considérant que des travaux d'entretien seront nécessaires à plus ou moins long terme sur cette nouvelle voie créée, décide de ne pas donner de suite favorable à la requête de M. Morel par 10 voix contre, 1 pour et 1 abstention.*

- **Rémunération agent recenseur :** Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012. Pour la nomination de l'agent recenseur, il convient de fixer sa rémunération au préalable. La Commune percevra une dotation forfaitaire de 1.357€ ; le Maire propose de rémunérer le travail fait en appliquant le tarif «imprimé» sur la base de 1,13€ la feuille de logement et 1,72€ la feuille habitant. Deux séances de formations étant également prévues, il conviendra également de les rémunérer ainsi que les frais de déplacement. Cette dépense interviendra sur le budget 2012.

*Adopté à l'unanimité.*

**2/ MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCALM :** Le Conseil communautaire a adopté le 03/11/11 la révision de ses statuts et de son inventaire ; chaque commune adhérente doit délibérer à son tour. La révision concerne principalement une mise à jour des compétences par rapport aux activités actuelles de la CCALM mais également l'ajout en compétence activités socioculturelles et sportives de « la gestion et entretien des installations sportives affectées au collège et aux associations ». Monsieur Gally trouve anormal d'avoir à se prononcer par un seul vote sur ces deux types de modifications qui, selon lui, n'ont pas la même conséquence ; en effet, cet ajout anticipe le Schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la suppression de certains syndicats à vocation unique dont le syndicat scolaire du collège de Moreuil et la gestion de ces attributions par la CCALM financée par une fiscalité supplémentaire, alors que ce point justifierait un vote spécifique des communes et que l'application du SDCI a été reportée.

Le Maire reconnaît l'importance et la portée de cette modification, rappelle les modalités de validation des modifications de statuts des EPCI (unanimité du Conseil communautaire et majorité qualifiée pour le vote des communes de l'EPCI) et signale que le souci de la CCALM est aussi d'éviter de solliciter trop souvent les conseils municipaux pour des modifications de statuts répétitives.

Il invite le Conseil à se prononcer ; *adoption des modifications des statuts par 7 voix favorables, 3 contre et 2 abstentions.*

**3/ MODIFICATIONS TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE :**

Suite à l'aménagement du chemin de Croix Sire, il convient de modifier le tableau de classement en rajoutant 110ml de voirie communale à déduire de la longueur des chemins communaux. *Accord du Conseil.*

**4/ QUESTIONS DIVERSES :**

- **Dépôt carrière – caution :** Le Maire propose aux Conseillers d'instaurer un système de caution pour les dépôts de terre ou de gravats à la carrière communale ; en effet, il a récemment rencontré des difficultés pour y faire respecter les règles. *Le Conseil donne son accord au Maire, fixe la caution à 200€ et charge le Maire d'organiser le service.*
- **Schéma Régional Climat Energie Air :** chacun a été destinataire du courrier de la Préfecture et de la Région Picardie les informant de l'ouverture d'une consultation publique sur la mise en place du SRCAE. Il fixe les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables. Ce

document faisant plus de 200 pages, le Conseil aurait souhaité avoir un document plus concis pour émettre un avis justifié.

- **Stationnement rue des Ecoles :** Il est actuellement interdit de stationner côté école, dans cette rue ; seul le «dépose minute» est autorisé. Considérant le nombre croissant de voitures stationnées dans cette rue, les difficultés de stationnement des cars ramenant les enfants de l'école et d'assurer, malgré tout, leur descente en toute sécurité, le Maire propose d'interdire le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules en dehors des cars, systématiquement, rue des écoles du croisement avec la rue de l'Eglise jusqu'au passage piéton devant l'école. **Accord unanime des Conseillers. Cette interdiction concernera pour cette portion de rue, les deux côtés de la rue.** Monsieur Damay suggère qu'un passage protégé soit matérialisé rue du château pour se rendre sur la place.
- **Affaire Fiefvet / Commune :** Le Tribunal administratif a rendu son jugement le 10 novembre dernier : la requête de M.Mme Fiefvet est rejetée, les frais d'expertise (5.994,35€) sont laissés pour moitié à charge des parties. Le délai d'appel est de 2 mois ; le Conseil n'envisage pas de faire appel . La dépense sera à inscrire au BP 2012.
- **Contrôles assainissements :** Les rapports et factures sont en cours d'envoi.
- Le Maire informe l'assemblée de la mise en vente des bâtiments Ramery, rue d'Hangest ; 2.300m<sup>2</sup> de bâtiments dont 880m<sup>2</sup> non couverts sur un terrain de 1h.53a au prix de 200.000€.
- Le Maire propose de se défaire de l'ancienne motopompe entreposée dans l'atelier municipal. Accord des conseillers.
- Monsieur Damay demande que soit élaboré un document d'urbanisme pour définir le développement de la commune avant le terme du mandat du conseil.  
Il revient sur la vitesse excessive aux trois entrées de village et demande que soit étudiée l'installation de radars contrôlant la vitesse des véhicules ; le Maire signale les démarches faites auprès de la Préfecture pour un prêt de matériel. Il reprendra contact avec la responsable Mme Caron qui proposait un matériel plus maniable. De telles installations peuvent bénéficier de subventions au titre des amendes de police.
- **Manifestations à venir :**
  - le **05/12** – spectacle de Noël pour les enfants de l'école pendant le temps scolaire
  - le **09/12 – 20h.30** – le Comité des Fêtes accueille à l'église la chorale « les Voix de Noye »
  - le **16/12** - salle polyvalente - Arbre de Noël des enfants du village
  - le **13/01/2012** – salle polyvalente – cérémonie des vœux.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 28 novembre 2011

Le Maire,